RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00414
Numéro SIREN : 751 021 205
Nom ou dénomination : AB GESTION 34

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2017 sous le numéro de dépôt 5537

30 JUIN 2017

2012 B414

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES

28 AOUT 2017

N° 2065-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

2017 B5537 Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

AB GESTION 34
ZI Cap Floride La Montagnette
Avenue des Cistes
34420 VILLENEUVE les BEZIERS

SIRET 75102120500016

Adresse du siège social :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Adresse du principal établissement :

ZI Cap Floride La Montagnette
Avenue des Cistes, Torus 3
34420 VILLENEUVE les BEZIERS

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Gestion immobilière — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	45 704	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	38 120	Déficit	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art.44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	

Société d'investissement immobilier côtée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W | dans le secteur du logement social, art.244,quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Sté FIDUCIAL EXPERTISE 12 Rue des Coquelicots 34500 BÉZIERS *Tél:* 0467315490	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date: 13022017 Lieu: VILLENEUVE les BEZIERS Qualité et nom du signataire: Signature: Mr APAP Antoine, Président
Tél:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F **REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*	30 000	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					*c*	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montants des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		30 000

G **REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES** *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commanditées * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluements, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
M. APAP Antoine, associé Président 22 Rue de la Paix 34500 Béziers	75	2016	15 395				
M. MESTRE Yan, associé Directeur 6 Rue de Vallone 34500 Béziers	75	2016	4 953				

H **DIVERS**

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	27 097	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
AB GESTION 34 ZI Cap Floride La Montagnette Avenue des Cistes 34420 VILLENEUVE les BEZIERS		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
75102120500016	6820B	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	83 824
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	*Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 x durée de l'exercice (en mois) / 12*	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	38 120

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	45 704

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 % Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☒

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
AB GESTION 34 ZI Cap Floride La Montagnette Avenue des Cistes 34420 VILLENEUVE les BEZIERS	

N° SIRET du principal établissement	Code APE
75102120500016	6820B

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise AB GESTION 34 — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise ZI Cap Floride La Montagnette Avenue des Cistes 34420 VILLENEUVE les BEZIERS

SIRET 75102120500016

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122015 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	2 000	012	2 000	2 000
		Autres* 014	4 380	016 7 150	(2 770)	(60)
	Immobilisations corporelles*	028	17 280	030 7 340	9 940	13 251
	Immobilisations financières* (1)	040	515	042	515	515
	Total I (5)	044	24 175	048 14 490	9 686	15 707
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	STOCKS Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068	8 441	070	8 441	10 474
	Créances (2) Autres* (3)	072	671	074	671	4 003
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 551 814	086	2 551 814	84 895
	Charges constatées d'avance*	092		094		43
	Total II	096	2 560 926	098	2 560 926	99 415
	Total général (I + II)	110	2 585 101	112 14 490	2 570 612	115 123

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000	1 500
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	163	163
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	22 627	11 530
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	60 063	41 098
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	92 853	54 290
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	153	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 403	7 599
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169 639)	172	2 473 202	53 233
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	2 477 758	60 832
	Total général (I + II + III)	180	2 570 612	115 123

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	622	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB GESTION 34

Néant * ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

				Exercice N clos le 31122016	Exercice N-1 clos le 31122015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services*	217	218	247 359	160 231
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	73	54
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	247 432	160 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		120
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : 11 540 — immobilier :)		242	128 533	103 504
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 528)		244	1 065	272
	Rémunérations du personnel*		250	24 219	
	Charges sociales		252	9 192	
	Dotations aux amortissements*		254	6 021	5 185
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262	27	55
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	169 057	109 136
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	78 375	51 149
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	57	145
	Produits exceptionnels (IV)		290	3 795	
	Charges financières (V)		294	793	
	Charges exceptionnelles (VI)		300	420	87
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	20 951	10 109
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	60 063	41 098

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 60 063 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	2 728	
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	20 951	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	420	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138						
	Dont divers : ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance report en arrière du déficit	346			
	Dont divers			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655					350	338
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	83 824	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)							356			
	Déficits antérieurs reportables :*						dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	83 824	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique 330 sur 2033-B)

Libellé	Montant
TOTAL	

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique 350 sur 2033-B)

Libellé	Montant
CICE	338
TOTAL	338

DGFiP N° 2033-C 2017

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB GESTION 34 — Néant * ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 : 2 000	402 :	404 :	406 : 2 000	
	Autres	410 : 4 380	412 :	414 :	416 : 4 380	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 :	422 :	424 :	426 :	
	Constructions	430 :	432 :	434 :	436 :	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 :	442 :	444 :	446 :	
	Installations générales agencements divers	450 : 1 490	452 :	454 :	456 : 1 490	
	Matériel de transport	460 :	462 :	464 :	466 :	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 15 790	472 :	474 :	476 : 15 790	
Immobilisations financières		480 : 515	482 :	484 :	486 : 515	
TOTAL		490 : 24 175	492 :	494 :	496 : 24 175	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500 : 4 440	502 : 2 710	504 :	506 : 7 150
Immobilisations corporelles	Terrains	510 :	512 :	514 :	516 :
	Constructions	520 :	522 :	524 :	526 :
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 :	532 :	534 :	536 :
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 : 384	542 : 298	544 :	546 : 682
	Matériel de transport	550 :	552 :	554 :	556 :
	Autres immobilisations corporelles	560 : 3 645	562 : 3 013	564 :	566 : 6 658
TOTAL		570 : 8 468	572 : 6 021	574 :	576 : 14 490

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values : Court terme * (5)	Long terme : 19 % (6)	Long terme : 15 % ou 16 % (7)	Long terme : 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 :	580 :	582 :	584 :	586 :	581 :	587 :	589 :

Plues-values taxables à 19 % (1)	579 :	Régularisations	590 :	583 :	594 :	595 :
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					591 :	
TOTAL			596 :	585 :	597 :	599 :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB GESTION 34 — Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	50 053
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	15 276
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant doné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(5) CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE : DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2017

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	247 359
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	73
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	247 432

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	107 049
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	27
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	107 076

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	140 356

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	140 356

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 17, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	247 359
Période de référence	024	01012016	160	31122016	
Date de cessation			186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 75102120500016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB GESTION 34

ADRESSE (voie) ZI Cap Floride La Montagnette Avenue des Cistes

CODE POSTAL 34420 VILLE VILLENEUVE les BEZIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr | Nom patronymique APAP | Prénom(s) Antoine | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 75 | Naissance : Date 07/09/1982 | N° Département 34 | Commune BEZIERS | Pays FRANCE | Adresse : N° 22 | Voie Rue de la Paix | Code Postal 34500 | Commune BEZIERS | Pays FRANCE

Titre (2) Mr | Nom patronymique MESTRE | Prénom(s) Yann | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 75 | Naissance : Date 13/12/1982 | N° Département 33 | Commune PESSAC | Pays FRANCE | Adresse : N° 6 | Voie Rue de la Vallone | Code Postal 34500 | Commune BEZIERS | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 75102120500016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB GESTION 34

ADRESSE (voie) ZI Cap Floride La Montagnette Avenue des Cistes

CODE POSTAL 34420 VILLE VILLENEUVE les BEZIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice du 01012016 au 31122016

Désignation de l'entreprise AB GESTION 34

Adresse ZI Cap Floride La Montagnette Avenue des Cistes 34420 VILLENEUVE les BEZIERS

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) ❿		- de l'exercice 2016 ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire

Mr APAP Antoine, Président

À VILLENEUVE les BEZIERS le 13022017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case [x]

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case [ ] puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :	Société mère :
Nom :	Nom :
SIREN :	SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant
CIC	338

(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
AUD Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles
CAI Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement
CCI Crédit d'impôt cinéma international
CSV Crédit d'impôt spectacle vivant
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
MEC Réduction d'impôt au titre du mécénat
RAC Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
VEL Réduction d'impôt pour mise à disposition d'un flotte de vélos
AUT Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	5 636
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
(ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant

(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIN Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles
CIO Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CJV Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
COL Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
COR Crédit d'impôt pour investissement en Corse
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
EXP Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale
FAM Crédit d'impôt famille
PHO Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
PVM Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
RTA Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
AUT Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt (3)	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt (3)	Montant

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

PROVISIONS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CRÉDITS-BAILS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

FIDUCIAL EXPERTISES - BEZIERS

Téléphone : 0467315490 - Télécopie : 0467301487

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

AB GESTION 34 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial	2 000			2 000	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 380			4 380	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 380**			**6 380**	
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, materiel et outillage industriel					
Installations generales, agencements, aménagements divers	1 490			1 490	
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	15 790			15 790	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**17 280**			**17 280**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**515**			**515**	
TOTAL GÉNÉRAL	**24 175**			**24 175**	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 440**	**2 710**		**7 150**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, materiel et outillage industriel				
Installations generales, agencements, aménagements divers	384	298		682
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	3 645	3 013		6 658
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 029**	**3 311**		**7 340**
TOTAL GÉNÉRAL	**8 468**	**6 021**		**14 490**

ETAT DES PROVISIONS

AB GESTION 34 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %		NEANT		
Autres provisions réglementées				
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations				
Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours				
Prov- pour dépréciation sur comptes clients		NEANT		
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

AB GESTION 34 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016 EUR

CHARGES À PAYER	*Montants*
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*153*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes sociales	*531*
Dettes fiscales	*349*
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	***1 033***

PRODUITS À RECEVOIR	*Montants*
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

AB GESTION 34 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016 EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	*Montants*
Charges d'exploitation	
Charges financières	*NEANT*
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	*Montants*
Produits d'exploitation	
Produits financiers	*NEANT*
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CRÉDIT-BAIL

AB GESTION 34 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL				
POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeurs nettes
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL						
POSTES DU BILAN	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer de 1 an à 5 ans	Redevances restant à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
TOTAL						

AITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

30 JUIN 2017

AB GESTION 34
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : ZI Cap Floride - La Montagnette, 46 Avenue des Cistes, Bâtiment Torus 3, 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS
751 021 205 RCS BEZIERS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

En date du 26 mai 2016, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital de 8 500 euros pour le porter à 10 000 euros, par l'émission de 850 actions nouvelles en numéraire de 10 euros de nominale chacune. Le capital social est donc désormais de 10 000 (dix mille) euros.

Notre chiffre d'affaires a progressé. En effet, nous avons réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 247 359 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 160 231 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nos charges d'exploitation ont augmenté et se sont élevées à 169 057 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 109 136 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes de cet exercice clos le 31 décembre 2016 se soldent par un résultat d'exploitation positif et un bénéfice comptable, comme pour l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous poursuivons nos efforts afin de développer notre activité tout en contrôlant nos chages d'exploitation.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 247 359 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 73 euros.

Le montant des achats et variations de stocks est nul.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 128 533 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 065 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 219 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 9 192 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 6 021 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 27 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 169 057 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 78 375 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -736 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 77 639 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 3 375 euros,

- d'un impôt sur les sociétés de 20 951 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 60 063 euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 570 612 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 60 063 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	60 063 euros
A la réserve légale	837 euros
Solde	59 226 euros
A titre de dividendes Soit 28,40 euros par action	28 402,00 euros
Le solde	30 824 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 53 451,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 64 451,00 euros.

Le dividende serait mis en paiement dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 28 402,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2015 : 30 000 euros,
- Exercice clos le 31/12/2014 : Néant,
- Exercice clos le 31/12/2013 : Néant.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclue au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président,
Antoine APAP

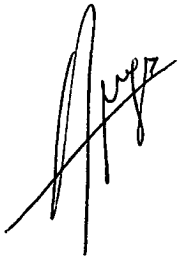

30 JUIN 2017

AB GESTION 34
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : ZI Cap Floride - La Montagnette, 46 Avenue des Cistes, Bâtiment Torus 3, 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS
751 021 205 RCS BEZIERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 60 063 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	60 063 euros
A la réserve légale	837 euros
Solde	59 226 euros
A titre de dividendes Soit 28,40 euros par action	28 402,00 euros
Le solde	30 824 euros
En totalité au compte "autres réserves"	30 824 euros

Le dividende serait mis en paiement dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 28 402,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2015 : 30 000 euros,
- Exercice clos le 31/12/2014 : Néant,
- Exercice clos le 31/12/2013 : Néant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Antoine APAP